



Internat des étudiantes et étudiants des classes préparatoires scientifiques à CPE Lyon

Pour faciliter le travail des étudiants, l'Institution dispose de logements, **en chambres simples ou doubles.**

Il peut accueillir actuellement 147 étudiants (filles et garçons).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Olivier Hautier, directeur de l'internat :

- par e-mail : o.hautier@leschartreux.net
- ou par téléphone au 04 78 34 40 31, de 18h30 à 19h30, du lundi au vendredi en période scolaire.

Informations pratiques et tarifs 2012-2013 au verso

09/01/2012

L'internat des classes préparatoires à CPE a pour but d'offrir aux étudiants un cadre propice à un travail approfondi, libéré des contraintes matérielles, un ambiance favorable à la motivation scolaire et à l'épanouissement personnel, un accompagnement et un soutien dans la scolarité. Vouloir entrer à l'internat, c'est accepter des règles précises d'encadrement propices à la réussite scolaire et à l'apprentissage de la vie adulte.

LOGEMENT : deux possibilités

En chambre individuelle

- Loyer : 525 € par mois toutes charges comprises, petits déjeuners inclus
- Règlement : 2 mois d'acompte à l'inscription (1 050 €) et 8 loyers mensuels de 525 €.

En chambre double

- Loyer : 422 € par mois toutes charges comprises, petits déjeuners inclus
- Règlement : 2 mois d'acompte à l'inscription (844 €) et 8 loyers mensuels de 422 €.

La location est consentie pour 10 mois, de début septembre à fin juin.

L'inscription est consentie à l'année.

Le lycée des Chartreux ayant l'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, vous pouvez faire une demande d'Allocation Logement Social.

LOGEMENT : prestations

- Mobilier fourni
- Foyer, cuisinière, buanderie, fer à repasser, sèche-linge, micro-ondes à disposition
- Télévision et lecteur DVD dans les locaux communs
- Etudes surveillées
- Accès au parc
- Petit déjeuner
- Ménage effectué une fois par semaine
- WC et douche individuels dans les chambres

RESTAURATION

Le restaurant universitaire, ouvert du lundi au vendredi, est situé à proximité de l'internat pour les déjeuners et dîners.

Nous proposons aux étudiants qui le souhaitent un service de demi-pension pour les repas du soir du lundi au vendredi, sur inscription annuelle avec possibilité de changement en début de trimestre.

Cette formule comprend les dîners du lundi au vendredi soir, de début septembre au 30 juin, à l'exception des vacances scolaires.

Règlement : 2 mois d'acompte à l'inscription (190 €) et 8 mensualités de 95 €.

Les étudiants peuvent prendre leur repas samedi midi et samedi soir, ainsi que le dimanche soir, sur inscription hebdomadaire (6,30 € le ticket-repas, 61 € le carnet de 10).

Au foyer des étudiants, du matériel nécessaire à une restauration rapide est mis à leur disposition gratuitement.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

1. Seuls les étudiants locataires ont accès aux chambres, y compris pendant les heures de loisirs. Les visites de personnes étrangères sont interdites, même aux familles des étudiants, à l'exception des jours de la rentrée et de la sortie. **Le logement des filles est interdit aux garçons, celui des garçons interdit aux filles.**
14. Les étudiants doivent obligatoirement être présents à l'Institution chaque soir du lundi au vendredi, à partir de 20 h 30 et jusqu'au lendemain à 8 h.
19. Toute autorisation de sortie exceptionnelle le soir après 20 h 30, doit être demandée par écrit au responsable de l'internat, au moins 48 heures à l'avance pour une sortie personnelle et une semaine à l'avance pour une sortie collective. Pendant la durée de la sortie, l'encadrement de l'internat est déchargé de toute responsabilité. L'étudiant doit donc signer une décharge. Les sorties sont autorisées jusqu'à minuit sauf autorisation exceptionnelle. Le responsable de l'internat se réserve le droit d'accéder ou non à la demande.
20. Les étudiants qui restent présents à l'internat le samedi et le dimanche doivent prévenir le responsable le jeudi soir au plus tard. L'ensemble du règlement resta applicable pendant le week-end. Les internats sont habituellement fermés le week-end. L'internat veut permettre à ses étudiants de pouvoir poursuivre leur travail dans la tranquillité durant le week-end. Cette disposition est une tolérance pour le confort du plus grand nombre, pas un droit !
21. Durant les vacances de la Toussaint, de Noël et d'hiver, l'internat est fermé durant une semaine dont le calendrier est précisé en début d'année scolaire. La situation des étudiants résidant à l'étranger sera traitée au cas par cas avec le responsable. L'internat est ouvert durant toutes les vacances de printemps.